



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

ឯកសារដើម

ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de réception):

06 / 06 / 2016

ម៉ោង (Time/Heure) : 15:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង : Case File Officer/L'agent chargé

SANN RANA

E404

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À : Toutes les parties au dossier n° 002

Date : 2 mai 2016

DE : M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance

COPIE : Tous les juges de la Chambre de première instance ; le juriste hors-classe de la Chambre de première instance

OBJET: Information relative à l'étude consacrée aux ossements de Choeung Ek et mise en garde au sujet d'éventuelles requêtes tardives fondées sur la règle 87 4) du Règlement intérieur



1. Dans la matinée du 21 avril 2016, la Défense de NUON Chea a adressé un courriel au juriste hors-classe de la Chambre et aux parties, en demandant de déclarer recevable un article publié dans le *Phnom Penh Post* le 6 février 2016 qu'elle comptait utiliser dans le cadre de l'interrogatoire du témoin 2-TCW-865 dont la comparution était prévue le même jour. La Défense a sollicité qu'un « rapport médico-légal » mentionné dans le même article et portant sur les ossements provenant de squelettes humains trouvés à Choeung Ek soit également déclaré recevable. Les autres parties n'ont formulé aucune objection à la recevabilité du rapport et les co-procureurs ont appuyé la demande tendant à obtenir celui-ci et à le voir déclarer recevable. La Chambre a considéré que l'article du journal était recevable, a fait droit à la demande en vue de tenter d'obtenir le rapport et dit qu'elle informerait les parties en temps utile du résultat de ses efforts visant à l'obtention du rapport. (Transcription de l'audience du 21 avril 2016 (version non révisée), p. 65 et 66).

2. Le Greffier de la Chambre a contacté M. Vooun Vuthy, Directeur du service de l'archéologie au Ministère de la culture et des beaux-arts, qui était chargé de cette étude. M. Vuthy a informé la Chambre qu'en 2014, le Musée du génocide de Choeung Ek avait fait don aux CETC du rapport qui est composé de 32 volumes en langue khmère (l'« étude du site de Choeung Ek »). La Chambre a pris contact avec Mme Julie Fleischman, une étudiante en doctorat qui avait aidé l'équipe de M. Vuthy à réaliser une partie de l'étude. Mme Fleischman indique que cette étude n'est pas un rapport médico-légal car elle n'a pas été entreprise en vue de son utilisation dans une procédure judiciaire. Il s'agit davantage d'une analyse ostéologique (portant sur les os) axée sur les signes de traumatisme pouvant être relevés sur les squelettes. Mme Fleischman a aussi

informé la Chambre qu'un autre projet sur les restes des ossements du site de Kraing Ta Chan a été lancé le 21 avril 2016 et devrait être achevé dans un délai de deux mois. La Chambre a également contacté Mme Ros Sophearavy, Vice-présidente du Musée du génocide de Choeung Ek, en vue de se renseigner sur le don concernant l'étude du site de Choeung Ek.

3. La Chambre informe les parties que Mme Sophearavy a offert un exemplaire de l'étude du site de Choeung Ek (32 volumes) aux CETC, et remis les douze premiers volumes au Bureau de l'administration en 2014. Ces premiers volumes, à l'exception du volume 6 qui est absent, sont disponibles à la bibliothèque des CETC depuis le 27 janvier 2015. La Chambre a pu obtenir le reste des volumes (y compris le volume 6), qui se trouvaient sur le site de Choeung Ek. L'ensemble de l'étude du site de Choeung Ek est maintenant disponible à la bibliothèque des CETC, mais uniquement en vue de sa consultation sur place, afin que toutes les parties puissent y avoir accès.

4. Il existe en outre depuis février 2016 à la bibliothèque des CETC, un rapport d'évaluation externe de l'étude des ossements du site de Choeung Ek en anglais et en Khmer intitulé *External programme Evaluation Report*. Ce rapport d'évaluation, qui résume les conclusions de l'étude du site de Choeung Ek, a été scanné, doté des numéros ERN allant de 01235378 à 01235427 pour la version en anglais et de 01235428 à 01235506 pour la version en khmer et été mis dans le répertoire partagé.

5. Sur la base de cette nouvelle information, la Chambre invite les parties à présenter des observations écrites sur la question de savoir s'il y a lieu de déclarer recevable l'étude du site de Choeung Ek étant donné sa longueur et le fait qu'elle n'est disponible qu'en langue khmère. La Chambre demande également aux parties de présenter des observations écrites sur la recevabilité du rapport d'évaluation. Un document conjoint présentant les observations des parties et ne dépassant pas 10 (dix) pages sera déposé le vendredi 6 mai, conformément au Règlement intérieur et à la Directive pratique relative au dépôt de documents. La Chambre veillera également à obtenir un exemplaire de l'étude du site de Kraing Ta Chan dès qu'elle sera terminée.

6. La Chambre saisit cette occasion pour attirer l'attention des parties sur le fait que les requêtes relatives à la recevabilité d'éléments de preuve en application de la règle 87 4) du Règlement intérieur déposées tardivement seront rejetées. Le fait de présenter de telles requêtes à des dates proches de la date de la déposition au cours de laquelle les pièces proposées sont censées être utilisées, notamment quand elles n'existent que dans une seule langue, impose des pressions considérables et abusives sur les autres parties et à la Chambre et constitue un manque de diligence de la part des parties requérantes. La Chambre a fait preuve de souplesse jusqu'à présent, mais à l'avenir elle n'examinera plus favorablement les demandes tardives, surtout si elles concernent des documents accessibles (et en l'occurrence disponibles à la bibliothèque des CETC) depuis longtemps au public.